Communauté de Communes
Rhôny - Vistre - Vidourle

Un projet de Pôle d'Échange Multimodal (PEM) à l'étude pour renforcer l'offre de stationnement à proximité de la gare

Afin de répondre à la croissance exponentielle de la fréquentation de sa gare SNCF, la commune a construit en 2010 le parking de Quiquillon avec accès direct au quai de la gare (côté nord de la voie ferrée), d'une capacité de 122 places, complétée ultérieurement par 60 places supplémentaires longeant le chemin des 9 ponts.

Victime de son succès dès les premiers mois de sa mise en service, ce parking s'est vite avéré insuffisant et la commune a donc décidé de porter un projet de réalisation d'une deuxième aire de stationnement aux abords immédiats de la gare, afin d'apporter une solution durable et d'anticiper sur les besoins à venir. En effet, la fréquentation annuelle de la gare est passée de 240 000 voyageurs en 2013 à 300 000 en 2016 !

Le projet dépassant très largement l'intérêt communal (car la plupart des usagers de la gare sont domiciliés dans des communes voisines, mis aussi dans des territoires périphériques comme la petite Camargue ou la Vaunage) et s'inscrivant dans une démarche de développement et de promotion du transport collectif, la communauté de communes l'a intégré dans ses nouvelles compétences juridiques en 2018 et travaille désormais, à la mise en place d'un protocole commun avec la Commune, la Région, le Département, l'Etat et la SNCF sur un **projet de pôle d'échange multimodal (PEM)** centré autour de la gare ferroviaire de Vergèze et des emprises SNCF correspondantes.

Les ambitions du projet identifiées par les partenaires sont les suivantes :

- Créer un véritable pôle d'intermodalité accessible (avec une organisation coordonnée de la desserte par les transports collectifs, ferroviaire et routier) qui incitera et facilitera l'accès des modes alternatifs à l'automobile,
- Mieux organiser le stationnement et les circulations, proposer une offre de transport diversifiée par l'aménagement d'espaces dédiés et de liaisons sécurisés et visibles (zones dépose minute, taxis, covoiturage, arrêts de bus, stationnement sécurisé pour les vélos),
- Evaluer les éventuels besoins nouveaux en matière de stationnement des véhicules légers et deux roues motorisées,
- Favoriser l'intermodalité par la lisibilité des différentes offres (bus, trains, vélo, covoiturage, taxis, prêts de véhicules) et leurs mises en connexion,
- Intégrer les nouvelles technologies et les objectifs de développement durable dans le projet (ex : bornes et vélos électriques etc).
- Relier les polarités urbaines situées à proximité : centre-ville de Vergèze, ZAC Malacorade, ZA la Montée Rouge, centre-ville de Codognan etc.

Dans le cadre d'un protocole d'intention conclu avec les partenaires de l'opérations, des études seront engagées dès le début de l'année 2019 pour permettre la réalisation concrète de ce projet qui pourrait permettre de doubler l'offre de stationnement actuel pour les usagers de la gare.

Opposition au transfert au 1er janvier 2020 des compétences eau et assainissement

Depuis les années 60, le SIVOM du Moyen Rhôny (qui regroupe les communes de Vergèze, Codognan et Mus) assume les compétences de gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le transfert de ces deux compétences aux communautés de communes est obligatoire à compter du 1er janvier 2020, sauf « minorité de blocage » (rendue possible par une loi récente du 3 août 2018) : si avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'opposent au transfert en 2020, le transfert sera reporté au plus tard au 1er janvier 2026.

Souhaitant maintenir le fonctionnement du SIVOM du Moyen Rhôny le plus longtemps possible, le Conseil Municipal s'est réuni le 12 septembre dernier pour s'opposer à ce transfert de compétences au 1er janvier 2020.

D'autres communes ayant fait le même choix, la « minorité de blocage » a ainsi été réunie, ce qui permettra au SIVOM de fonctionner (en l'état du droit en vigueur) jusqu'au 31 décembre 2025.

Mise en place d'un outil d'alerte Application Info flash « Vergèze Alerte »

Informer et alerter la population en temps réel

La commune vous informe qu'à compter de ce jour nous allons utiliser l'application « Info-Flash » pour diffuser **des informations, ou des alertes en temps réel.**

Toutes les informations diffusées via l'application « Info-Flash » seront **Importantes ou urgente et concerneront notre commune. (Événements Importants, Situations d'Extrême Urgence)**

N'hésitez pas à inviter votre entourage à télécharger l'application « Info-Flash » et expliquer aux moins expérimentés le fonctionnement.

Pour télécharger cette application connectez-vous sur le site www.info-flash.com

Il est important de partager cette information.